

## CHARTRE DES AMIS DE LA COOPÉ

Les Amis de LA COOPÉ est une association à but non lucratif. Elle vise à soutenir l'ouverture d'une coopérative de consommateurs au sein de laquelle les membres se réapproprient leur consommation et dans laquelle les bénéfices éventuels seront intégralement réinvestis dans son développement ou dans des projets solidaires sur décision collective. Une fois le supermarché coopératif créé, l'association les amis de la Coopé poursuivra sa mission de soutien à la Coopé et développera ses activités d'éducation populaire dans une perspective écologique et sociale.

Les membres de l'Association s'engagent à en préserver les valeurs, à assurer la pérennité du projet collectif et agir dans l'intérêt du groupe et du projet. Les valeurs et les principes qui guident l'Association les Amis de la Coopé sont fixés dans la présente Charte rédigée par ses membres.

### LES AMIS DE LA COOPÉ ET SES ADHÉRENT·E·S S'ENGAGENT SUR :

#### les produits proposés :

- **respectent au mieux l'environnement et la biodiversité**, majoritairement certifiés biologiques et dont l'empreinte carbone est limitée
- dans la mesure du possible, ils font l'objet **d'une visite de l'exploitation** afin de donner **le maximum de transparence** aux membres.

#### l'écologie :

- favoriser au mieux la **production locale** afin de **réduire le transport** au minimum donc son impact environnemental
- **réduire les emballages** en favorisant le vrac, favoriser la **réutilisation de matériel, le troc**
- Adopter tous ensemble en interne les pratiques que nous demandons à nos fournisseurs
- s'inscrire dans une dynamique **zéro déchet, zéro gaspillage, simplicité et sobriété** de nos actions
- **Appliquer les principes de l'économie circulaire** dans laquelle les déchets des uns deviennent les ressources des autres

#### le soutien à l'économie locale :

- favoriser les circuits courts pour le référencement des **producteurs, des artisans, des créateurs, des prestataires et des services**
- **stimuler une production de qualité** pour les fournisseurs en les **rémunérant à la hauteur de la qualité de leurs produits et de leur travail** et ainsi leur permettre de se développer
- **soutenir l'installation d'agriculteurs** afin qu'ils puissent contribuer le plus possible à nourrir le territoire
- mettre en place dans la mesure du possible l'utilisation d'une **monnaie locale complémentaire (GEMME)**

#### le bien manger (santé) :

- **acheter de produits de saison, variés**, dont nous connaissons la provenance, et qui respectent les normes sanitaires
- proposer des **alternatives végétariennes et végan**
- **informer et sensibiliser aux manières de consommer** grâce à l'éducation populaire

#### la transparence :

- Assurer au mieux la **traçabilité des produits**, connaître leur provenance et leurs conditions de production / fabrication et faciliter l'accès à ces informations par des cahiers des charges et des fiches descriptives mises à disposition
- **Mettre à disposition** de l'intégralité des membres, le résultat du travail de chaque Cercle

#### la démocratie participative :

- **Système coopératif = 1 personne = 1 voix**
- **concevoir et faire vivre un système de gouvernance juste et horizontal** selon les principes de la **gouvernance partagée** sur laquelle l'association est accompagnée. Tous les membres participent aux décisions collectives en Assemblée Générale ou en Cercle de Pilotage, en respectant la diversité des idées dans une logique de consentement.
- Dans le cadre des **Cercles thématiques**, le mode de prise de décision privilégié est la recherche du consentement de tous les participants. L'idée n'est pas que tout le monde soit d'accord, mais que plus personne ne soit fondamentalement opposé

#### le faire et le vivre ensemble :

- **co-construire, co-gérer, co-opérer** dans un esprit **d'entraide**, de **bienveillance**, de **tolérance**, d'écoute, de **respect** de l'autre, de respect de l'égalité H/F, de respect des différences entre les individus et de **respect des modes de consommation de chacun**
- **favoriser les interactions** avec l'environnement proche du magasin
- **favoriser l'échange** de compétences, de matériel et de services entre les membres de la Coopé

#### la solidarité :

- **Rendre financièrement accessible** au plus grand nombre des produits de qualité et ainsi **lutter contre les inégalités alimentaires**
- **Rendre physiquement accessible** au plus grand nombre (dont les personnes à mobilité réduite ou isolées) les produits et services du magasin

#### un lieu de vie :

- créer un lieu **accueillant, convivial et dynamique** adapté aux plus jeunes comme aux plus âgés
- proposer un **lieu vivant, ouvert à tous** afin de développer du **lien social**, un lieu tourné vers l'**éducation pour tous**, tourné vers la **mixité** sociale et générationnelle.
- **créer des espaces et des moments de convivialité**, des moments festifs pour renforcer les échanges et des moments de discussion, de débat sur l'alimentaire et sur d'autres thématiques sociales et écologiques
- favoriser l'émergence de **nouveaux projets** en corrélation avec les valeurs et les intentions du projet

#### l'éducation populaire :

- **créer un espace pédagogique dédié aux ateliers**
- collecter et diffuser l'**information**
- **transmettre** et partager nos valeurs
- **être curieux**, se poser des questions sur l'impact de son acte d'achat, avoir **la volonté d'apprendre**
- **rapprocher** les producteurs des consommateurs, encourager les échanges
- **sensibiliser** à l'impact de nos choix de consommation, à l'agro-écologie et à une alimentation durable
- **conscientiser l'acte d'achat** sans **jamais juger ou moraliser** les habitudes de consommation de chacun

**les partenariats :**

- **développer les relations** avec les autres supermarchés coopératifs, les acteurs locaux de l'Économie Sociale et Solidaire, les écoles
- **s'intégrer dans les projets** vertueux du territoire
- **aider à la formation et à la réinsertion** en interagissant avec les acteurs locaux
- **relayer les initiatives** s'inscrivant dans la même dynamique que nous

**son indépendance :**

- **L'association est autonome et indépendante** vis-à-vis des organisations extérieures. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris gouvernementales, et/ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doivent se faire dans **des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des adhérents**

**l'éthique et équité :**

- apporter une attention particulière à l'alimentation, aux conditions d'élevage et d'abattage
- faire en sorte que les fournisseurs de biens ou de services sélectionnés soient **en accord avec les valeurs des Amis de La Coopé**. Cela concerne leurs pratiques sociales, salariales, environnementales, leurs investissements, leurs orientations, leurs initiatives
- sélectionner des outils le plus possible en accord avec nos principes coopératifs et vertueux
- s'abstenir de pratiquer les **méthodes de ventes** qui favorisent un produit ou un producteur par rapport à un autre

**l'adaptabilité :**

- L'association se donne le droit d'adapter son fonctionnement et ses principes. La présente charte est évolutive par le consentement du collectif, à travers ses instances de gouvernance. Elle pourra être révisée lors de toute assemblée générale.